

PASSAPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATERIALE  
PERMIS DE CONDUIRE



## MES DÉMARCHES

*à portée de clic !*

Les démarches de délivrance des titres sont désormais plus simples, plus sécurisées et facilitées grâce à la dématérialisation des demandes de permis de conduire et de carte grise.

Ainsi, à compter du 16 octobre 2017, aucun nouveau dossier papier de demande de permis de conduire ni de carte grise ne sera accepté en préfecture.

L'accueil aux guichets sera définitivement supprimé à compter du lundi 6 novembre 2017, sur tout le territoire français.

Présentation des démarches en ligne :

<http://www.demarches.interieur.gouv.fr>

<http://www.savoie.gouv.fr/Demarches-administratives>

Accès aux télé-procédures : <http://www.ants.gouv.fr>